

Règlement du



L'organisation :

L'organisation vous remercie pour votre volonté de participation et grâce à votre inscription, vous faites vœux d'abstinence jusqu'au salon afin d'avoir le plein d'énergie pour offrir le meilleur de vous aux visiteurs, organisateurs et autres exposants. Naaaaannnn on déconne ! Mais prenez le temps de lire la suite afin de ne pas signer et vous engager sans connaissance de cause, merci ! Donc l'organisation donnera le meilleur d'elle-même pour atteindre un but, à savoir réussir à avoir un Salon où exposants, visiteurs, bénévoles se sentent bien, accueillis, respectés en toute bienveillance. L'organisation est responsable de mettre à disposition un lieu propre, en bon état et de s'assurer que tout se passe bien durant la manifestation. L'organisation s'engage à promouvoir le Salon bien-être Osez au naturel via de la publicité dans divers médias, sur les réseaux sociaux et par flyers et affiches afin qu'un maximum de public soit prévenu de cette manifestation.

Admissions Exposants, conférenciers et publicité :

Un délai d'une dizaine de jours est demandé afin que l'organisation fasse les démarches administratives dès l'envoi de votre demande d'inscription. Le formulaire d'inscription en ligne, dûment rempli, daté et signé, prend valeur de contrat lorsqu'il est enregistré et confirmé par écrit à l'exposant. L'organisation se réserve le droit de refuser l'admission d'exposants utilisant des méthodes commerciales contraires aux règles usuelles de la profession ou ayant fait l'objet de plaintes fondées de la part du public. La propagande politique ou religieuse est interdite sous quelque forme que ce soit.

L'organisation de Salon a seule qualité pour statuer sur l'admission des exposants, des produits et la répartition des stands ; elle garantit un maximum de 3 exposants utilisant la même technique ou pratique et elle n'a pas à motiver ses décisions.

Co-exposant : L'admission d'un co-exposant nécessite une inscription complémentaire. Chaque co-exposant doit s'acquitter d'une taxe d'inscription. L'exposant détenteur du stand répond du paiement de la ou des taxes de co-exposant et de la bonne tenue du stand.

Conférenciers : Un aménagement sera fait sur la scène de la halle polyvalente avec une 40aine de chaises sera mise à disposition pour les exposants désireux de présenter une conférence à un prix avantageux par rapport aux non-exposants. Elle sera équipée d'un beamer à disposition. Chaque conférencier amènera 2 feuilles A4 présentant leur conférence, afin de les afficher dans le hall du bas et devant la scène.

Publicité : Un espace dans le hall d'entrée sera réservé pour déposer vos cartes de visite ou flyers, ceci compris dans votre taxe d'inscription. Pour une société tierce : La publicité pour les entreprises qui n'exposent pas est soumise à facturation. Si une raison sociale supplémentaire est affichée sur le stand (par ex. fournisseur), une taxe d'inscription supplémentaire, équivalente à la taxe de co-exposant, sera perçue.

Conditions de paiement/Facturation :

En même temps que la confirmation d'admission, l'exposant recevra la facture pour les frais d'inscription. Toutes les factures doivent être soldées impérativement à 30 jours. Sans respect de ce délai, un rappel sera envoyé moyennant Frs 25.- de taxe. Merci d'être conscient que si vous annulez votre inscription avant le 10.07.2025 une taxe de base de Frs 80.- sera retenue, du 11.07. au 20.08. le 50% de votre taxe d'inscription sera retenu, après cette date la totalité sera due. Sur demande, le paiement peut se faire en 2 temps. Les factures émises durant les 30 jours qui précèdent la manifestation sont payables en une fois au comptant à 5 jours. En cas de non-respect du paiement des factures établies, l'organisation du Salon interdira à l'exposant l'exploitation de son stand. Cet exposant n'est cependant pas pour autant libéré de ses engagements. Il reste redevable de la finance d'inscription. En cas de désistement, uniquement sur présentation d'un certificat médical, un remboursement partiel sera effectué.

Stands exposants :

L'organisation du Salon bien-être  Osez au naturel est seule maître des lieux de la manifestation et elle détermine la réglementation concernant le montage, le démontage, le rangement des stands. Des stands de 4, 6 et 8m2 sont proposés, que vous pouvez exploiter seul, ou avec un co-exposant contre une taxe correspondante à votre surface. Les exposants sont dans l'obligation de transmettre toutes les instructions de l'organisation à leurs employés ou co-exposants. Les stands ont 2m de profondeur, il est demandé aux exposants voulant installer une structure (tente ou autre) de prévenir l'organisation de ses

dimensions afin de ne pas être surpris le jour du montage. L'organisation fera la mise en place du plan de la salle en tenant compte de garder un certain éloignement entre 2 même pratique ou technique et est seule responsable de la distribution des emplacements. Aucune modification de plan ne sera faite sur place et aucune installation ne sera permise sans avoir été prévenu à l'avance des dimensions de structure. Les tentes publicitaires affichant des marques telles que marques de bières, d'assurances, de véhicules seront interdites, seul celles affichant votre publicité seront autorisées. Vous vous engagez à n'utiliser que l'espace que vous avez réservé et ne pas empiéter sur l'espace du voisin pour votre passage. En tant qu'exposant vous vous engagez à être présent sur votre stand sur toute la durée du Salon, hors temps de pauses repas ou autres. L'électricité sera à disposition, mais vous avez l'obligation de retirer toutes les prises de votre stand le soir à votre départ. Vos déchets seront emportés par vos soins.

Montage et démontage : Le montage des stands pourra se faire dès le vendredi soir à 18h jusqu'à 20h30 et le samedi matin entre 07h45 et 09h45. L'exposant doit être prêt pour l'ouverture du Salon à 10h. Vous avez la possibilité de participer à l'installation du Salon, sur inscription et ainsi être présent le vendredi à 15h00 pour donner un coup de main et ensuite, vous installer dès que la préparation du Salon est terminée, afin de bénéficier d'un temps supplémentaire pour votre installation de stand. Le démontage débutera à 18h le dimanche soir. Vous avez la possibilité de donner un coup de main à l'organisation pour le rangement de la salle afin de soutenir l'organisation et les bénévoles présents, qui comme vous auront envie de ne pas finir trop tardivement. Durant le montage et démontage, vous pourrez vous stationner sur le parking de la halle polyvalente, mais durant la manifestation, il vous sera demandé de stationner votre véhicule sur le parking du FC Glovelier sis à env. 80m.

Produits mis en vente : Un affichage des prix est demandé. Les exposants commerciaux sont libres dans l'établissement de leur politique de prix. En ce qui concerne toute vente de marchandise ou de prestation, l'exposant doit s'en tenir à la règle de l'expression préalable, claire et audible du prix de la prestation. Des étiquettes lisibles doivent clairement annoncer le prix et l'unité de vente des marchandises ou une liste des articles et des prix doit être à disposition des clients.

Les stands doivent présenter un aspect soigné et contribuer à l'esthétique générale du salon. L'organisation se réserve le droit d'intervenir pour toutes décorations ou présentations jugées trop sommaires ou excentriques.

Assurances :

L'organisation assure la manifestation, mais chaque exposant est obligé de souscrire à une assurance RC pour les dégâts qu'il pourrait causer. Aucun clou, vis ou système de fixation contre les murs ou les sols n'est autorisé. Il faudra vous assurer d'avoir une couverture vol ou incendie pour couvrir les éventuels risques qui pourraient se présenter durant la manifestation. Aucune surveillance (vol) ne sera mise en place par l'organisation durant le Salon, ainsi que durant la nuit.

Entrées :

Une entrée de Frs 5.- sera demandée par visiteur, entrées enfants offertes jusqu'à 18 ans. Les exposants recevront leur laissez-passer valable durant la manifestation + une entrée. Un pourcentage de ces entrées sera versé à une association de la région œuvrant dans le bien-être ou l'accompagnement de personnes dans le besoin et représentée lors du Salon.

Repas :

Une équipe cuisine sera présente pour proposer des repas végétariens ou avec viande, ainsi que diverses boissons. En tant qu'exposant vous aurez la possibilité de bénéficier d'un tarif préférentiel sur vos repas pris durant la manifestation. Merci de bien cocher les cases correspondantes lors de votre inscription, seul ces pré-réservations seront prises en compte pour bénéficier de ce rabais. Pour information, il sera préférable pour les exposants de se restaurer entre 11h30 et 12h00 ou après 13h15, afin de ne pas être pénalisé par l'attente (une attention particulière sera mise en place pour limiter cette attente, mais....)

Risques :

Si des circonstances politiques, économiques ou un cas de force majeure devaient empêcher la manifestation d'avoir lieu, en restreindre l'importance ou en modifier le caractère, les exposants ne pourront prétendre à aucune indemnité. Au cas où le Salon ne pourrait s'ouvrir, les frais d'inscription resteraient acquis ou dus, jusqu'à concurrence d'un montant correspondant aux frais déjà engagé par l'organisation, aucune assurance ne couvrant ce risque.

Modifications :

L'organisation du Salon se réserve le droit de modifier en tout temps les dispositions du présent règlement. Toutes les informations et les diverses directives qui parviennent aux exposants par l'organisation du Salon font automatiquement partie intégrante du présent règlement.

Avis :

L'organisation a tenu par ce présent règlement à informer les intéressés à quoi ils s'engagent et les remercie vivement de leur

intérêt. C'est dans une immense réjouissance que les préparatifs se font et que le Salon bien-être sez au naturel 2025 prend forme. Alors au plaisir de vous y retrouver, que vous soyez exposants, conférenciers, bénévoles ou visiteurs.